

# SERGEAC

## Bulletin Municipal



# 2019





*Madame le Maire, le conseil municipal et  
les employés communaux vous souhaitent  
une*

***BONNE ANNEE 2020.***

*Qu'elle voit la réalisation de vos souhaits les plus  
chers pour vous et votre famille*



## **TRAVAUX ENTREPRIS**

Pendant **cette année 2019** plusieurs projets ont vu leur aboutissement :

- Fin des travaux de réparation du toit de l'église
- Mise en place de l'adressage
- Travaux d'implantation des nouveaux containers à ordures ménagères
- Travaux de voirie et entretien sur diverses voies :
  - Voulperie, Pechao, Pinsonnerie, Labattut, Castel-Merle, L'estrade, Chaillac, Martinie

## **ROUTES DEPARTEMENTALES**

Les services de la direction des routes et du patrimoine paysager de Sarlat nous font part de l'obligation de procéder aux travaux d'entretien des haies et des arbres des parcelles riveraines du domaine public routier départemental, la responsabilité des propriétaires pouvant être engagée en cas d'accident dû à la chute de branches.

## ***ORDURES MENAGERES***

Notre commune a fait l'objet d'un équipement de 12 bornes (ordures ménagères, collecte sélective et verres) semi-enterrées réparties sur les trois lieux de collectes : La Rivière, Le Bourg, Maison Rouge.



Nous vous remercions d'avoir accepté de bon gré cette nouvelle organisation venant rompre des habitudes prises depuis de nombreuses années, car nous constatons que le tri est de bonne qualité et nous tenons à vous en féliciter.

Les sacs noirs sont toujours à votre disposition à la mairie, aux heures d'ouverture ; les sacs jaunes ne **doivent plus servir au tri**. Il vous a été remis un **sac de pré-collecte réutilisable** qui remplace le sac jaune. Vous trouverez à l'arrière du container une trappe à couvercle jaune qui vous permettra d'y déverser directement le contenu de votre sac que vous récupérerez pour les usages ultérieurs.

Merci de votre compréhension.

**Problème récurrent** mais en nette diminution : les dépôts intempestifs de déchets « encombrants » qui sont placés de façon « sauvage » auprès des containers. Nous vous rappelons que cela est **FORMELLEMENT INTERDIT et passible de poursuites**. La déchèterie de Montignac est à votre disposition à cet effet ainsi que pour tout ce qui ne va ni au tri ni dans le sac noir :

Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 18 h

- Jeudi de 8h30 à 12h30
- Samedi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h
- Fermée lundi, dimanche et jours fériés.

## **Brûlage des déchets de jardin**

- Le brûlage à l'air libre des déchets **autres que les déchets verts** est **interdit toute l'année**
- Le brûlage à l'air libre des déchets verts est **INTERDIT entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre**
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré par un formulaire en Mairie 3 jours minimum avant la date prévue, **pendant la période autorisée du 1<sup>er</sup> octobre à fin février.**

## **ADRESSES UTILES**

- Le **centre de secours de Montignac** manque cruellement de sapeurs-pompiers volontaires.

Si vous êtes intéressé(e)s ou si vous désirez obtenir des renseignements, contactez le Lieutenant Céline Blondy, chef de centre, au 06 34 03 02 85.

- **Le service du CIAS** (Centre Intercommunal d'Aide Sociale) est à votre disposition pour vous aider dans la gestion au quotidien des personnes âgées : aide-ménagères, portage des repas, aide à la personne.
  - *Renseignez-vous :* CIAS Place Yvon Delbos 24290 MONTIGNAC (Mairie à gauche en entrant) – Tel 05 53 51 99 04 – [cias.montignac@wanadoo.fr](mailto:cias.montignac@wanadoo.fr)
  - *Relais services publics :* même adresse – 05 53 51 79 90 – [rsp.montignac@orange.fr](mailto:rsp.montignac@orange.fr)
- **Brigade de Gendarmerie** : Av. Jean Jaurès Montignac 05 53 51 71 90



**POUR S'INSCRIRE AVANT LE 7 FÉVRIER 2020,  
UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF  
D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE SONT OBLIGATOIRES**



## JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

**Seuls la carte nationale d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité.**

**À défaut, vous devez fournir :**

- **Une pièce justifiant de votre identité** (carte vitale, permis de conduire...)
- **Une pièce justifiant de votre nationalité** (acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité, décret de naturalisation...)



## JUSTIFICATIF D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE

- **S'il s'agit de votre domicile :** un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- **S'il s'agit du domicile de vos parents, si vous avez moins de 26 ans :** un document attestant du lien de filiation et un justificatif de domicile du parent de moins de 3 mois
- **Si vous êtes seulement contribuable dans la commune :** les avis d'imposition de 2018 et 2019
- **Si vous êtes gérant ou associé unique ou majoritaire d'une société payant ses impôts locaux dans la commune :**
  - une preuve de qualité de gérant depuis deux ans
  - une preuve de l'inscription de la société au rôle de la commune

**ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020**

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour **VOTER** les **15 ET 22 MARS**  
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**  
pour **VOUS INSCRIRE SUR LES**  
**LISTES ÉLECTORALES:**



### Sur Internet

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr);  
rubrique « Élections »



### En mairie

en personne ou en mandant un tiers



### Par courrier

en écrivant à votre mairie



### Informations

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr);  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
ou contactez votre mairie



## CIToyENS DE L'UNION EUROPÉENNE, VOUS POUVEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

### POUR CELA, VOUS DEVEZ :

#### 1 | Remplir les conditions suivantes

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de l'élection
- Habiter en France
- Être ressortissant d'un pays de l'Union européenne

#### 2 | Vous inscrire sur les listes électorales



ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020



PAR INTERNET

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



EN MAIRIE

En personne ou en mandant un tiers



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[@Place\\_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau) | [/ministere.interieur](https://facebook.com/ministere.interieur) | [@ministere\\_interieur](https://instagram.com/ministere_interieur) | [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

### Mariage :

- Magalie DUBOIS et Christian CEYRAL, le 21 décembre 2019

Nous félicitons les nouveaux mariés.

### Décès :

- Alberte, Nicole COLIN épouse ROUAULT, le 5 mai 2019
- Michèle RIBEYROL, épouse CASTANET, le 27 juin 2019
- Jeanne BEAUVAIS, épouse LAPLENIE, le 10 juillet 2019
- Lucien LABATUT, le 7 août 2019
- Andréa DELBOS, épouse CASTANET, le 27 novembre 2019
- Micheline GAILLARD épouse DUSSEAU, le 6 décembre 2019

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées.

## REGROUPEMENT SCOLAIRE



### C'était en 2018/2019 ...

Durant 5 jours, du 3 au 7 juin, les 40 élèves des deux classes de l'école élémentaire sont partis en classe de découvertes à Paris.

Ils ont découvert la capitale sous différents aspects :

- La culture, en visitant quelques sites incontournables : la Tour Eiffel, les Champs Elysées, promenade en bateau mouche sur la Seine, le quartier de Montmartre, le Centre Pompidou





- Les sciences, en visitant et faisant des ateliers à la Cité des sciences et de l'industrie et la Cité des enfants et au Museum National d'Histoire Naturelle avec le Jardin des plantes.

La citoyenneté, en étant accueillis par Mme la députée à l'Assemblée nationale où une visite guidée était organisée et en découvrant la vie urbaine et la vie en collectivité



L'histoire, en parcourant l'Île de la Cité avec la cathédrale Notre Dame, puis le château de Versailles et ses jardins

Les enfants ont séjourné dans une auberge de jeunesse parisienne. Ils sont rentrés ravis et garderont un bon souvenir de leur périple. Cette aventure a été possible grâce à la participation des quatre communes du RPI, du Conseil général, des familles (qui se sont aussi investies en proposant une soirée théâtre) et de la Coopérative scolaire.

*C'est (et ce sera) en 2019/2020 ...*

Cette année scolaire s'annonce toute aussi riche.

En octobre, les 2 classes ont pu bénéficier d'une visite gratuite de Lascaux IV. Début novembre, toute l'école s'est rendue à Coly-Saint-Amand pour participer à un cross avec d'autres classes. Nos élèves étaient très motivés et se sont très bien classés !

Dans le cadre des contes du Lébéro au mois de novembre, les élèves ont assisté à un conte de la compagnie du Vieil'Art, « *La nudité du roi* » à Montignac. L'année 2019 se termine par une sortie au cinéma de Montignac et par le traditionnel repas de Noël à la salle polyvalente.

Et déjà plusieurs rendez-vous pour 2020 : salon du livre jeunesse de Sarlat avec l'accueil d'un auteur ou illustrateur en classe, spectacle en janvier avec le CEPSM, poursuite du projet jardinage à l'école, un projet percussions avec une restitution lors la fête des écoles du RPI fin juin, ...



Conformément à la réforme et à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur **au 1er janvier 2019**, applicables sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, nous vous appelons les points suivants :

- La principale nouveauté est la fixation d'un **pourcentage applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement** (sauf les campings). Sont donc concernés les hôtels de tourisme, les meublés de tourisme, les résidences de tourisme et les villages de vacances sans classement ou en attente de classement. Le taux a été fixé à 4,4% avec un maximum de 2.30€ par personne et par nuit.
- La grille tarifaire reste inchangée pour les hébergements classés.
- Application d'un régime unique, **le réel, pour tous les hébergements**, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le **système forfaitaire en vigueur disparaît**.
- **L'obligation pour toutes les plateformes en ligne de collecter la taxe de séjour** (Airbnb, Abritel, Booking...), sur la base des tarifs en vigueur sur le territoire.

Pour rappel, les chambres d'hôtes ne pouvant pas être classées, le tarif de la taxe de séjour reste celui des hébergements classés 1\*.

Contacts : <http://pro.lascaux-dordogne.com/taxe-de-sejour>)

Les référentes pour la taxe de séjour sont Carol Saint-Amand et Françoise Delibie au bureau du Bugue (05 53 07 20 48 /

Mail : [taxedesejour@lascaux-dordogne.com](mailto:taxedesejour@lascaux-dordogne.com)).

**Par ailleurs, loueurs de chambres d'hôtes et/ou meublés de tourisme classé ou non, N'OUBLIEZ PAS de remplir CHAQUE ANNEE le document CERFA de déclaration à votre disposition en mairie.**

## **Agrément GITES DE France :**

Vous souhaitez changer de vie, préparer votre retraite ou obtenir un complément de revenu ?

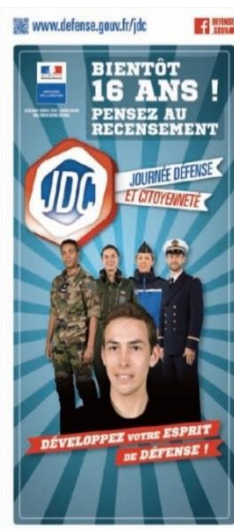
Gîtes de France Dordogne® vous accompagne dans votre projet touristique et vous fait bénéficier de la renommée de son label

- L'accompagnement au quotidien
- L'analyse technique de faisabilité de votre projet par des experts
- L'optimisation de votre chiffre d'affaires
- Le choix du mode de commercialisation

Contact : **05.53.35.50.07**

ou par email à **contact@gites-de-france-dordogne.fr**

## **SERVICE NATIONAL**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet en se créant un espace personnel: <http://www.mon-service-public.fr>

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, le maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

### **Centre du service national de Limoges**

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

**Accueil téléphonique uniquement : 05 55 12 69 92**

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

[csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr)



La municipalité a finalisé son projet d'adressage de la commune, dans le cadre d'une directive gouvernementale.

Un petit rappel des enjeux :

- faciliter les recherches d'adresses,
- faciliter les livraisons et le service postal,
- répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, Gendarmerie...) et des intervenants techniques (Services des eaux, de l'électricité et des télécommunications)
- Permettre l'accès à certains services comme la fibre optique à la maison.

Comme le prévoit la loi, il appartient aux communes d'installer les plaques indicatrices de rues, voies, hameaux et habitations, et d'organiser la délivrance des numérotations des habitations. En ce qui nous concerne des employés communaux se sont chargés de cette tâche.

Des documents vous ont été remis pour vous préciser les démarches à accomplir auprès des divers organismes, administrations, etc .....

En cas de difficultés vous pouvez prendre contact avec la mairie qui vous guidera dans vos démarches.

Il était impératif pour le développement de la fibre optique sur notre commune de se soumettre à la procédure d'adressage.

Cela nous permettra de profiter de ce service dès l'été 2020.

Depuis dix ans, les acteurs de la vallée de la Vézère travaillent à l'obtention du label **Grand Site de France**. Ce label est décerné par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour une durée de six ans aux territoires ayant une gestion durable garantissant la préservation à long terme des paysages d'exception.

Le Label Grand Site de France a pour objectif de préserver des sites fragiles très attractifs, en prenant en compte la dynamique territoriale, en permettant aux visiteurs de prendre le temps de la découverte et de vivre une expérience sensible des lieux. Actuellement, 19 sites sont labellisés Grand Sites de France. Nous pouvons citer le Marais Poitevin, le Pont du Gard, la Pointe du Raz, la Baie de Somme ou encore le Massif du Canigou.

Le **Grand Site Vallée de la Vézère** est composé de 35 communes s'étalant de Terrasson-Lavilledieu jusqu'à Limeuil en intégrant les vallons secondaires comme la Beune ou le Manaurie.

La commune de Sergeac est au cœur de ce territoire et est représentative de l'ensemble du patrimoine du Grand Site. Nous pouvons y découvrir des sites préhistoriques majeurs, des éléments architecturaux remarquables, des falaises majestueuses, une biodiversité rare et préservée et une mosaïque paysagère emblématique façonnée par l'agriculture.

Depuis le début du projet, en 2009, la commune de Sergeac est partie prenante de cette démarche qui allie préservation des paysages et développement durable. Plusieurs projets ont déjà vu le jour dans le cadre du Grand Site qui peuvent vous concerner :

- Le Guichet Unique. Instance se réunissant une fois par mois pour accompagner les porteurs de projets de construction ou rénovation. L'ensemble des services instructeurs sont présents pour conseiller et orienter les porteurs de projets.
- Le Guide de Coloration du Bâti, qui permet d'orienter les porteurs de projet dans leur choix de couleur de façades ou menuiseries
- Les dégagements de falaises réalisés sur les Eyzies ou Saint Léon sur Vézère

A la suite d'une première étape appelée « Opération Grand Site » durant laquelle le territoire a su montrer son engagement et son efficacité à préserver les paysages exceptionnels, les élus ont souhaité engager en 2018 la phase de candidature officielle au Label Grand Site de France.

Ainsi, en juin 2019, après une année de concertation, le dossier de candidature a été déposé auprès des services de l'Etat pour une demande de labellisation. Ce dossier, élaboré collectivement, présente l'engagement du territoire autour de son projet stratégique pour les six prochaines années.

Le projet de territoire pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026 s'articule donc autour de ces 5 axes structurants :

- Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère
- Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti
- Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers
- Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement
- Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable.
- Renforcer le partage et la transmission du projet de territoire Grand Site de France

En novembre 2019, le dossier de la vallée de la Vézère a été présenté au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire à Paris où une délégation territoriale était présente pour défendre le dossier).

Cette commission a donné un avis favorable pour la labellisation Grand Site de France de la vallée de la Vézère.

**Il reste encore une étape** : le courrier de la Ministre officialisant notre labellisation Grand Site de France.



De gauche à droite

Noël Coye, directeur par intérim du Pôle d'interprétation de la Préhistoire,  
Nathalie Fourment, Conservatrice Régionale de l'Archéologie, DRAC  
Stéphane Roudier, Maire de Condat-sur-Vézère  
Isabelle Daumas-Castanet, Maire de Sergeac  
Cécile Jallet, Directrice Générale Adjointe du Conseil Départemental en charge de la Culture, de l'Éducation et des Sports  
Isabelle Vauquois, Inspectrice des Sites DREAL Nouvelle Aquitaine  
Benjamin Delrieux, Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Caroline Fillaire, Cheffe de projets Grand Site  
Germinal Peiro, Président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire  
Dominique Michel, Inspectrice Générale au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire  
Philippe Lagarde, Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme  
Soline Archambault, Directrice du Réseau des Grands Sites de France  
Frédéric Perissat, Préfet de la Dordogne  
Xavier Arnold, Architecte des Bâtiments de France  
Sébastien Lepetit, Sous-Préfet de Sarlat





Quelques photos des manifestations organisées par le Comité des fêtes :

**L'aligot du  
Repas de février**



**Fête de Pâques**





## Le concours de pétanque



**du 15 août**



Cette année encore le **Père Noël** s'est arrêté à la salle des fêtes de Sergeac le 22 décembre pour distribuer des cadeaux aux enfants.

Petits et grands se sont retrouvés auparavant au

cinéma Vox de Montignac pour une projection privée du film « Abominable » puis ensuite ont découvert la crèche et

récupéré les guirlandes de bonbons confectionnées par quelques volontaires.





L'inauguration des divers travaux effectués depuis 2014 sur la commune, s'est déroulée le 4 octobre réunissant les autorités ayant participé, par le biais de subventions, à la réalisation de ces investissements, soit :

- Réfection et mise aux normes « handicapés » des toilettes publiques
- Réfection d'une partie du toit de l'église et des vitraux
- Réhabilitation du terrain de tennis et aménagement en espace multisports.

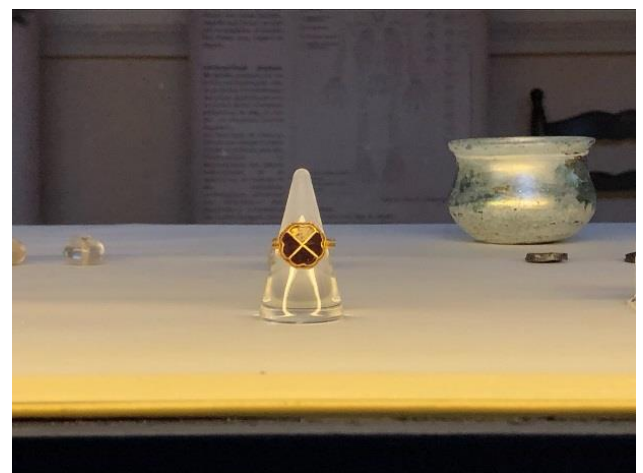
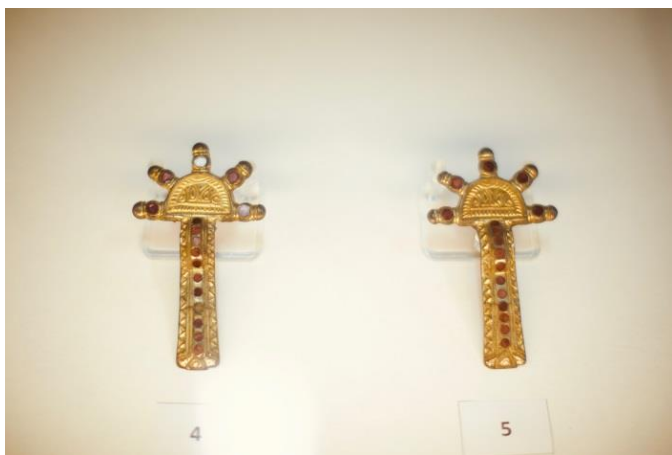
Nous avons profité de cette journée pour faire découvrir au public, une exposition qui regroupait les bijoux trouvés dans des sarcophages lors des précédents travaux effectués pour la consolidation des fondations de l'église et qui étaient entreposés au Musée d'Aquitaine à Bordeaux. Celui-ci les a repris afin d'en exposer une partie, la législation en vigueur ne nous permettant pas de les conserver à Sergeac.



**Sarcophage d'une princesse wisigothe**



**Inauguration de l'exposition**



**Fibules (agrafes) et bijoux du Vème siècle**



**Vases du Vème siècle**

**Merci à Arnaud RICHARD pour les photos de l'inauguration.**

## DATES A RETENIR



- Le **dimanche 5 janvier 2019** la messe de l'épiphanie a eu lieu dans l'église de Sergeac à **10 h 30**
- **12 janvier** Galette et vœux
- **15 février** Repas de fruits de mer
- **11/12/13 avril** Fête de Pâques
- **7 juin** Repas arménien
- **15 et 22 mars** Elections municipales
- **15 août** Concours de Pétanque
- **20 Décembre** Père Noël



L'équipe du comité des fêtes

## Les travaux de l'église et du tennis



*Mme le Maire tient tout  
particulièrement à remercier, en cette fin  
de mandat, le conseil municipal pour ces 6  
ans de collaboration*



**Merci à Amanda Millinship pour la photo prise en montgolfière**





Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi matin : 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi après-midi : 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi toute la journée : de 9 h 00 à 13 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00
- [www.sergeac.fr](http://www.sergeac.fr)